COLLOQUE SOCIAL(E) ARCHITECTURE

Mutualisation de la pensée et pertinence du dialogue social : faut-il brûler le rapport Combrexelle ?

Jeudi 17 mars 2016 / Salle Niemeyer Place du Colonel Fabien / Paris

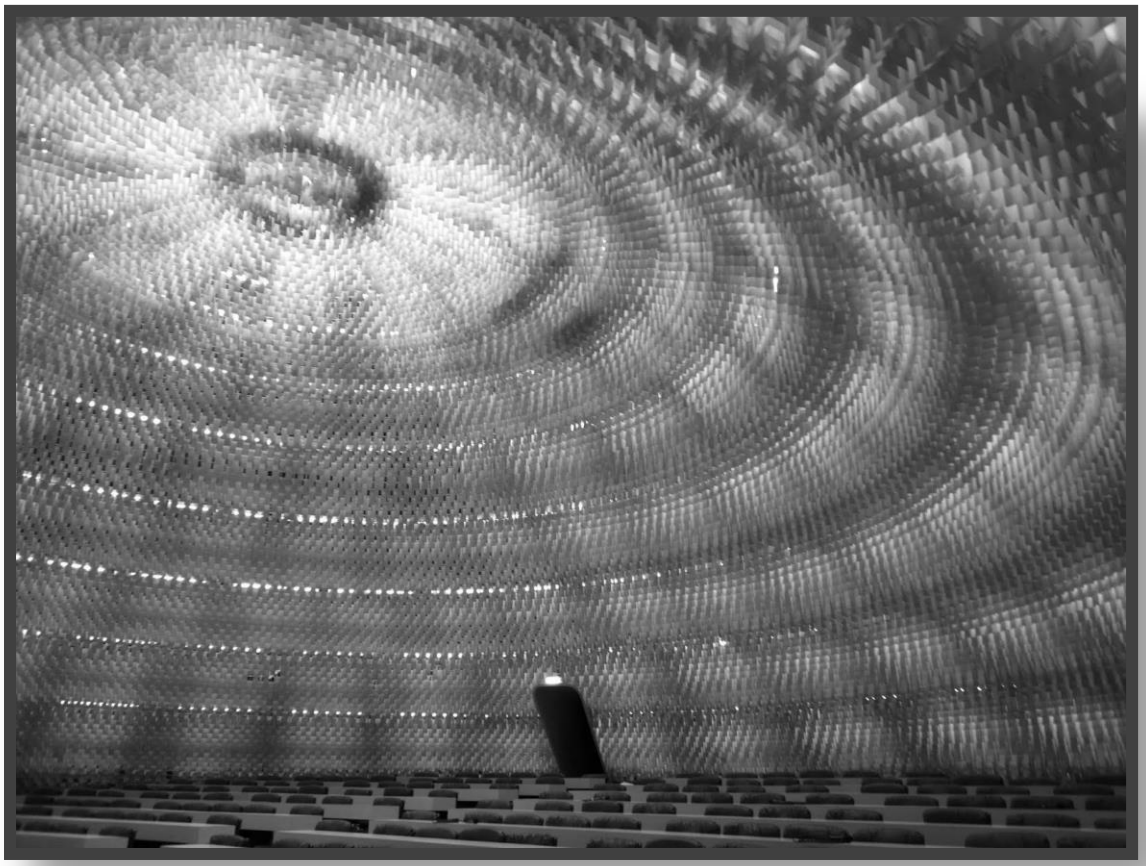

Branche Architecture

Construisons notre avenir.

DOSSIER DE PRESSE / Février 2016

Guymette Gloanec
Relations médias
lobservatoiremobile@gmail.com
06 64 74 62 25
Twitter @branchearchi

SOMMAIRE

Qu'est-ce que le Colloque national Social(e) Architecture ?	p 3
Qui sont Les intervenants ?	p 4
Qui sont les invités? Les partenaires ?	p 5
Programme du Colloque	p 6
La Branche Architecture	p 7
Fonctionnement	p 8
La négociation collective	p 9
L'emploi et la formation	p 10
Equipe / Informations pratiques	p 11

Qu'est-ce que le colloque national SOCIAL(E) ARCHITECTURE ?

Contexte

- Réforme du droit du travail, mutations de celui-ci comme de l'architecture, production des normes, multiplication de rapports sur la simplification du Code du Travail… Le paysage, tant architectural que social, incite à à la réflexion, avec différents acteurs dans un lieu exceptionnel.
- La branche architecture est un modèle original de gestion du dialogue dans un secteur qui représente plus de 40 000 personnes et 10 000 entreprises. Sa structure lui permet par ailleurs de se présenter comme un intermédiaire pertinent entre l'entreprise et l'Etat."

Social(e)Architecture est une rencontre professionnelle composée d'un temps d'échange avec une tribune le matin et trois ateliers ouverts l'après-midi sur le thème : "Mutualisation de la pensée et pertinence du dialogue social : faut-il brûler le rapport Combrexelle ?".
Cette rencontre qui se veut un temps de réflexion collective pour la survie du dialogue social au regard du rapport de Jean-Denis Combrexelle : *« La négociation collective, le travail et l'emploi ».*

A l'heure où le dialogue social et plus particulièrement l'un de ses outils privilégiés, la négociation entre partenaires sociaux représentatifs, est éclipsé par la volonté d'une vision plus globale, la pertinence ou pas de la négociation de branche apparait comme un socle de réflexion. Celui-ci sera donc présent tout au long de cet évènement novateur : ce dialogue permet-il d'assurer l'efficience économique et le progrès social ? En quoi donner plus de place à la négociation de branche, est-il un enjeu de dynamisation des comportements ?

Cet événement se tiendra dans un lieu symbolique de l'architecture, œuvre de l'architecte brésilien Oscar Niemeyer : le siège du Parti Communiste français, Place du Colonel Fabien à Paris.

Mot de la Présidence

« Cet évènement est un temps de réflexion et une rencontre sans précédent dans l'histoire de la branche architecture. Le contexte actuel nous a incités à rappeler, sur le plan national, le rôle de la branche, interlocutrice de choix pour gérer les solidarités comme le dialogue social au sein des entreprises.

Nous avons invités des intervenants variés, spécialistes du droit du travail, négociateurs, architectes, opérateurs, journalistes, afin d'alimenter une réflexion qui s'articulera autour de la régulation des relations du travail et de la relation entre législatif et conventionnel. »

Stéphane Calmard et **Jean-François Chenais**

QUI SONT LES INTERVENANTS ?

MATIN

*La modération de la matinée sera assurée par **Rachida El Azzouzi** (Mediapart). En milieu de matinée, **Charles Silvestre**, spécialiste de Jaurès, effectuera une courte intervention. La matinée sera clôturée par la synthèse d'une personnalité politique (encore à confirmer) et un mot du Président.*

Gérard Filoche
Membre du bureau national du parti socialiste, Gérard Filoche est également ancien membre de l'Inspection du Travail.

Pascal Lokiec
Juriste, professeur de droit à l'université Paris X Nanterre, Pascal Lokiec est l'auteur de *Il faut sauver le droit du travail* aux éditions Odile Jacob (2015)

Vincent Laurent
Vincent Laurent est membre de Génération Précaire, le collectif à l'origine de l'actuelle réglementation des stagiaires

Daniel-Julien Noël
Président de la Chambre nationale des Professions Libérales (CNPL), Daniel Julien Noel est également avocat spécialiste droit du travail et auteur du *« rapport sur l'Etat de la France en 2015 »* pour le CESE.

Barbara Romagnan
Jusqu'en 2014 membre de la Commission Affaires sociales de l'Assemblée nationale, Barbara Romagnan est Députée du Doubs et a beaucoup travaillé à l'échelle du législateur pour faire entendre les partenaires sociaux.

Emmanuelle Souffi
Journaliste au sein de Liaisons Sociales Magazine, Emmanuelle Souffi est membre de l'Association des journalistes de l'information sociale (AJIS).

Gérard Valduga
Membre de l'UNSFA, il fait partie des négociateurs employeurs à l'origine de la nouvelle convention collective nationale des entreprises d'architecture.

APRES MIDI

L'après-midi est découpée selon 3 ateliers qui débutent à 14h pour se clôturer vers 16h, avant une plénière qui se terminera à 16h30.

Atelier 1 : animation de **Lorraine Bahier** (Humanis) et **Oscar Rebelo** (Malakoff Mederic)
Atelier 2 : animation de **Angélique Lacroix**, Présidente de la commission Emploi et formation professionnelle et **Patrick Sarazin**, Vice-Président de la commission Emploi et formation professionnelle de la branche architecture
Atelier 3 : animation de **Stéphane Calmard**, Président de la branche et Vice-Président de la commission nationale de la Négociation collective

QUI SONT LES INVITES ?

La Branche Architecture souhaite, par cet événement, réaffirmer l'originalité de son existence. Elle gère collectivement les solidarités (santé, prévoyance, fonds d'aide sociale) et les accords collectifs (droit du travail, salaires), grâce à un statut neutre et une structure qui lui permet par ailleurs de se présenter comme un intermédiaire pertinent entre l'entreprise et l'Etat. Seront donc conviés à la fois :

- Les Ministères en lien avec la branche architecture : le **Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social** ; et le Ministère de tutelle de l'Architecture, le **Ministère de la Culture et de la Communication**

- Les **interlocuteurs politiques** nationaux, locaux, et les secrétaires ou présidents de **partis politiques**

- L'**appareil législatif** (membres du Parlement français)

- Les interlocuteurs au sein de la profession, comme le conseil national de l'**Ordre des architectes**

- Les **branches professionnelles** souhaitant structurer tout ou partie de leur organisation, ou tout simplement découvrir le fonctionnement de la branche des entreprises d'architecture et de maîtrise d'œuvre

- Les **organismes de formation** seront également présents, puisque la branche architecture est un interlocuteur important dans le contrôle de la qualité de la formation fournie aujourd'hui aux jeunes architectes, mais également aux architectes en formation continue.

- Les **organisations syndicales** représentant dans la branche les **salariés** des entreprises d'architecture : la CFDT, la CFTC, la CFE-CGC, la CGT, FO et l'UNSA

- Les **organisations professionnelles** représentant les **employeurs** de la branche des entreprises d'architecture : le Syndicat de l'Architecture et l'UNSFA.

QUI SONT LES PARTENAIRES ?

Humanis Protéger c'est s'engager

malakoff médéric PRÉSENTS POUR VOTRE AVENIR

OCIRP

Syndicat de l'Architecture

SYNATPAU Syndicat National des Professions de l'Architecture et de l'Urbanisme

PROGRAMME DU JEUDI 17 MARS 2016

8:30 // ACCUEIL

Coupole Niemeyer, Siège du Parti Communiste Français, Place du Colonel Fabien

9h30 // Ouverture de la table ronde

Mutualisation de la pensée et pertinence du dialogue social : faut-il brûler le rapport Combrexelle?

12h // Conclusion

COCKTAIL DEJEUNER // 12:15

14h // Reprise

Destinés à tout le public de la matinée, ces ateliers sont animés par les opérateurs de la Branche Architecture

Gestion des régimes de branche : avantage d'une gestion paritaire (action sociale, santé, prévoyance)

Intervenants : opérateurs du secteur (et partenaires du colloque) Malakoff-Médéric, Humanis

15h

Gestion de l'emploi et de la formation professionnelle par la branche

Intervenants : membres de la Commission Emploi et Formation professionnelle ; un membre du comité technique de labellisation de la branche

15h

Dialogue social et vie au travail

En question, au-delà de la négociation collective, la réflexion sur les outils concrets permettant d'améliorer les conditions de travail actuelles dans les entreprises d'architecture
Intervenants : membres de la branche, délégués du personnel, responsables RH

16h- 16h30 // Restitution en plénière

16h30 // **Visite du bâtiment**

17:30 // FIN

LA BRANCHE ARCHITECTURE

La branche professionnelle nationale de l'architecture gère le **dialogue social, l'emploi et la formation professionnelle, la négociation collective et les accords collectifs des entreprises** d'architecture et de maîtrise d'œuvre.

Créée en 2003 pour permettre une gestion paritaire des solidarités du secteur, elle travaille pour l'ensemble des entreprises d'architecture et de maîtrise d'œuvre, soit près de 10000 structures. Les organisations professionnelles et syndicales qui la composent négocient et signent ensemble des accords qui doivent permettre un meilleur dialogue social dans le secteur, pour une meilleure qualité de travail.

Quel fonctionnement ?

La branche architecture est une des rares branches professionnelles qui possède une structure juridique de forme associative lui permettant d'avoir siège social (8, rue du chalet dans le 10e arrondissement de Paris) et équipe salariée. Son financement repose sur une cotisation paritarisme correspondant à 0,11 % de la masse salariale, prélevée auprès des entreprises par les opérateurs de prévoyance depuis 2014, et antérieurement par l'OPCA-PL. Ce financement permet de faire fonctionner les commissions qui se réunissent de façon paritaire, et les projets décidés par ces commissions au profit des entreprises et salariés de la Branche.

La branche architecture est une organisation **neutre** dont le principal enjeu est d'**améliorer les conditions de travail dans les entreprises d'architecture.** Elle regroupe organisations syndicales et professionnelles. Ces partenaires se réunissent régulièrement au sein de commissions paritaires nationales et régionales et négocient la convention collective nationale et les accords de branche.

Ce travail est réalisé par deux collèges, l'un employeur, l'autre salarié, qui regroupent aujourd'hui :

ORGANISATIONS SYNDICALES représentant les salariés de la branche des entreprises d'architecture	ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES représentant les employeurs de la branche des entreprises d'architecture
• la CFDT • la CFTC • la CFE-CGC • la CGT • FO • l'UNSA	• le Syndicat de l'Architecture • l'UNSFA

Le travail de la branche s'articule autour de grands axes, divisés en commissions, elles-mêmes divisées en sous-commissions plus techniques ou en comités accueillant des expert-e-s extérieurs :

NEGOCIATION COLLECTIVE

//

EMPLOI ET FORMATION

Chaque semaine au siège de la branche architecture à Paris, ces commissions et sous-commissions se retrouvent pour discuter et négocier, mais également pour créer des outils à destination des entreprises d'architecture.

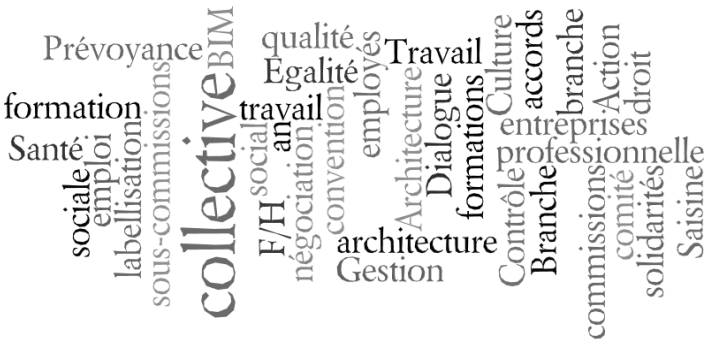

LA NEGOCIATION COLLECTIVE

Cette commission nationale, composée de 24 membres, 12 pour le collège salarié, 12 pour le collège employeur, se retrouve chaque mois pour signer les avenants à la convention collective nationale et les accords de branche, négocier des accords sur les salaires, l'égalité salariale, interpréter et réformer la Convention Collective Nationale des entreprises d'architecture, signée en 2003 et mise à jour régulièrement par le biais d'accords transmis pour extension au Ministère du Travail (le Ministère de Tutelle des entreprises d'architecture étant le Ministère de la Culture et de la Communication).

Cette commission se divise également en **26 commissions territoriales**, et permet de négocier chaque année dans chaque région la valeur minimale du point, qui sert de base minimale dans les négociations salariales à l'embauche.

Les Commissions territoriales sont également régulièrement saisies pour des différends opposant employeurs et salariés notamment dans le cadre d'un désaccord sur la valeur du point, ou lors du licenciement d'un salarié protégé. Dans le cadre de ces **saisines de droit du travail**, les commissions territoriales émettent un avis issu de leur interprétation du problème au regard de la Convention Collective Nationale des entreprises d'Architecture.

Des sous-commissions mandatées par cette commission se retrouvent également, au moins une fois par mois pour travailler à des thématiques précises.

A titre d'exemple :

EGALITE PROFESSIONNELLE FEMME / HOMME

Signé le 29 mars 2014 et paru au Journal officiel le 10 juillet 2014, cet accord encore non étendu sur l'égalité salariale Femme / Homme met en place des outils de diagnostic et de mise en place d'une véritable politique d'égalité salariale au sein des entreprises d'architecture qui sont discutés dans cette commission.

SANTE

Sont réfléchies dans ce groupe de travail les conditions d'évolution de la mise en place d'une complémentaire santé adaptée aux salarié-e-s des entreprises d'architecture.

ACTION SOCIALE

Ce groupe est mandaté pour réfléchir à la mise en place d'un fonds dédié à l'action sociale de la branche, suite à un accord signé par l'ensemble des partenaires.

L'EMPLOI ET LA FORMATION

Dans ce cadre la Branche a plusieurs missions :

- Agir sur les **priorités de formation** et de contrôler la qualité de cette dernière
- Analyser la **situation économique** et l'emploi dans la Branche des entreprises d'architecture
- **Favoriser la formation initiale et la formation professionnelle** continue des salariés
- Définir les **orientations** de formations prioritaires au plan national et les orientations politiques de la formation professionnelle continue. Ces orientations sont appliquées par Actalians pour la prise en charge financière des actions de formation des salariés de la Branche.
- Recueillir les **accords collectifs** négociés en entreprise
- Valider les accords d'entreprises négociés en l'absence de représentation syndicale

Dans ce cadre, la Branche organise son travail autour d'une commission composée de 24 membres, 12 pour le collège salarié, 12 pour le collège employeur, qui se retrouve chaque mois pour négocier et réfléchir aux enjeux liés à l'emploi et la formation professionnelle.

Elle possède, de la même manière que pour la négociation collective, différentes sous-commissions. Quelques exemples :

BIM

Ce groupe envisage la transition numérique dans la production de l'architecture, et la nécessité de formation.

LICENCE PROFESSIONNELLE

Dans ce groupe sont discutés les besoins professionnels du secteur et la nécessité ou nom de créer des formations nouvelles)

COMITE TECHNIQUE DE LABELLISATION

Ce comité se réunit chaque année et gère le LABEL FORMATION, un label de la branche architecture qui suite à un appel d'offre, détermine chaque année les formations qui semblent pertinentes pour le secteur.

PRESIDENCE DE LA BRANCHE ARCHITECTURE

Celle-ci est assurée selon un fonctionnement paritaire selon une présidence tournante : un membre du collège salarié, un membre du collège employeur. Actuellement :

- **Président**
Stéphane Calmard

- **Vice-Président**
Jean-François Chenais

INTERLOCUTRICES

Guymette Gloanec
Relations médias
lobservatoiremobile@gmail.com
06 64 74 62 25

Ophélie Latil
Secrétaire générale
Ophelie.latil@branche-architecture.fr
01 42 84 83 03

Informations pratiques

Adresse : Siège du Parti Communiste Français, 2 Place du Colonel Fabien, 75019 Paris
Entrée avenue Mathurin Moreau,
Métro : ligne 2 station Colonel Fabien
Téléphone du site **:** 01 40 40 12 12 / branche Architecture 01 42 84 83 03

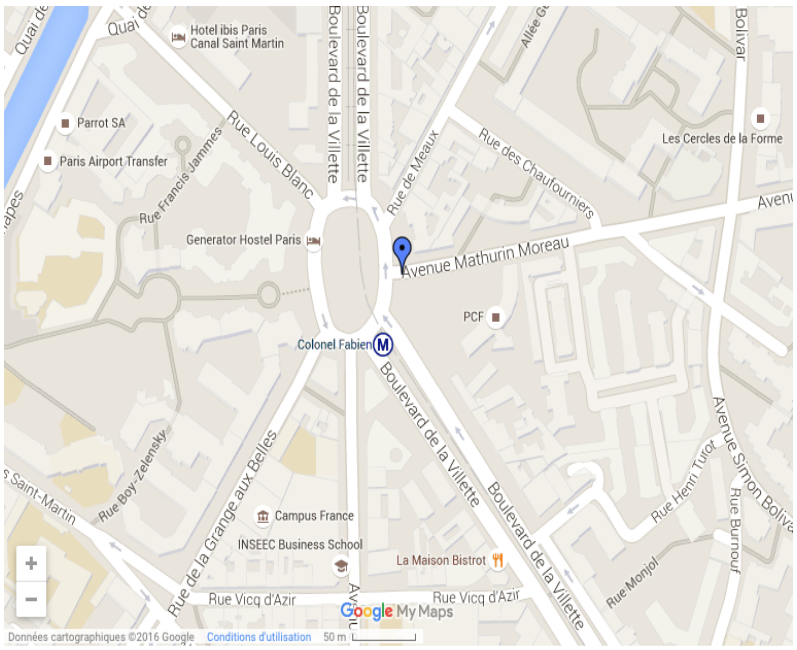

Colloque

SOCIAL(E) ARCHITECTURE

Mutualisation de la pensée et pertinence du dialogue social :

Faut-il brûler le rapport Combrexelle ?

Jeudi 17 mars 2016 à partir de 8h30

Salle Niemeyer Place du Colonel Fabien / Paris

Cet événement est organisé par

BRANCHE ARCHITECTURE

8, RUE DU CHALET, 75010 PARIS

Suivez nos actualités www.branche-architecture.fr

En partenariat avec